



28.05.2015 - 15:16 Uhr

L'ACS est favorable à des redevances routières liées aux prestations

Berne (ots) -

L'Automobile Club de Suisse (ACS) est en principe favorable à une tarification de la mobilité « Mobility Pricing » qui s'applique, indépendamment du choix du moyen de transport, de manière identique à tous les moyens de transport, que ce soient le trafic individuel motorisé (TIM) ou les transports publics (TP).

L'ACS s'est déjà penché sur ce thème depuis un certain temps et il est favorable au concept d'une tarification de la mobilité liée aux prestations, basée sur la vérité des coûts, que le Conseil fédéral a présenté le 27 mai 2015 comme futur modèle de financement de la mobilité. Mais cela ne doit pas comporter des redevances et taxes supplémentaires. Aux yeux de l'ACS, il est par ailleurs indispensable que l'introduction d'un nouveau modèle de financement lié aux prestations s'applique tant que TIM qu'aux TP. De plus, les recettes doivent être affectées obligatoirement et de manière transparente à l'entretien et au développement des tronçons sur lesquels les fonds correspondants ont été effectivement encaissés. Tel est aussi le cas pour les tronçons particulièrement surchargés, sur lesquels des recettes supplémentaires vont être encaissées. Ces fonds doivent être investis de manière ciblée dans ces tronçons.

L'ACS pense que l'effet d'incitation visé par le Conseil fédéral est accessoire. L'important est d'assurer sur le long terme le financement de la mobilité. Dans le cadre de la consultation, l'ACS va s'exprimer en détail sur l'ensemble du concept et notamment présenter des estimations concrètes des prix.

L'Automobile Club de Suisse ACS a été fondé le 6 décembre 1898 à Genève et a pour but de regrouper les automobilistes pour défendre leurs intérêts en politique des transports, économie, tourisme, sport ainsi que tous les autres intérêts en rapport avec l'automobilisme, comme la protection des consommateurs et de l'environnement. Il accorde une attention particulière à la législation routière et à son application et s'engage pour la sécurité routière.

Contact:

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Mathias Ammann, président central de l'Automobile Club de Suisse
(ACS)
Tél: 079 300 54 45
E-Mail: mathias.ammann@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100773309> abgerufen werden.